



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté, lors de sa séance tenue le 16 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les séances ordinaires débuteront à 19h30 et se tiendront à la salle des délibérations du conseil située au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec, J0K 1A0.

QUE les jours des séances ordinaires, pour l'année 2026, sont fixés comme suit :

- Mardi 13 janvier 2026;
- Mardi 3 février 2026;
- Mardi 3 mars 2026;
- Mardi 14 avril 2026;
- Mardi 5 mai 2026;
- Mardi 2 juin 2026;
- Mardi 7 juillet 2026;
- Mardi 11 août 2026;
- Mardi 1^{er} septembre 2026;
- Mardi 6 octobre 2026;
- Mardi 3 novembre 2026;
- Mardi 1^{er} décembre 2026.

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 7^{ième} jour du mois de janvier 2026.



Hélène Plourde,

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication au verso